

l'ouest, qui fai-
l'assemblée de
tants de l'ouest
tre quatre cents
ompon rouge.
ut accueilli par
lui tua quinze
pérée, s'élance
es sautent par-
est saccagé, et
rapportent en
des gardes na-

, de son côté,
résister. Pey-
colonel Mau-
vince du nord
un corps nom-
baron de Viu-
eux ennemis,
à Saint-Marc,
ont l'équipage
qu'à la dernière
elle ne voulut
certaine. Pre-
mite et extrava-
s'embarqua en
pour aller de-
tionale la sanc-
re-vingts habi-
s plus considé-
ciaient à cette
vers la métro-
avaient soule-
dant.

ils arrivèrent
recevoir les élo-
chercher de si
rapport de Bar-
crets de la réu-
assemblée na-
ous les mem-
s fit mettre en

ne grande fer-
nier avait con-
naires pour la
députés; mais
sus : les mem-
blée de Saint-

on, une nou-
endre momen-
blancs. Le 28
Vincent Ogé,
débarqua dans

cette île. Il venait d'Angleterre, avec la résolution de demander, les armes à la main, l'exécution du décret du 8 mars, en faveur des hommes de couleur. Secondé par son frère, Jacques Ogé, et par un autre mulâtre, nommé Chavannes, il réunit environ deux cents hommes de sa caste, se porta sur la Grande-Rivière, et somma l'assemblée provinciale du nord de mettre à exécution le décret de l'assemblée nationale.

Toutefois, dans sa proclamation, il a bien soin de séparer sa cause de celle des nègres esclaves, protestant, avec une sorte d'horreur, contre la pensée qu'on lui prêterait de vouloir les arracher à la servitude.

Mais, ce qu'il demandait, suffisait pour le charger d'un crime impardonnable. Les patriotes du Cap prirent les armes. Borel, chef de la garde nationale, marcha au-devant de lui, suivi des pompons rouges et des pompons blancs, qui oublièrent leurs querelles pour se porter contre l'ennemi commun. Les insurgés ne purent résister à des troupes nombreuses et mieux disciplinées que leurs faibles bandes : Chavannes et les deux frères Ogé parvinrent à se réfugier dans les possessions espagnoles. L'assemblée du nord demanda leur extradition, et le gouverneur espagnol, don Joachim Garcia, eut la faiblesse de les livrer.

Le procès des mulâtres vaincus s'inscrivait au Cap, et dura deux mois, au milieu des frémissements de colère de la race blanche et des émotions silencieuses des hommes de couleur. Treize insurgés furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus, et les deux frères Ogé, avec Chavannes, à être rompus vifs. L'assemblée provinciale, soit pour témoigner son horreur pour la révolte, soit pour imposer davantage à la population des parias par l'appareil de l'exécution, assista en corps au supplice.

A dater de ce jour, les mulâtres se séparèrent à jamais du parti des créoles : une haine profonde prit racine dans leurs cœurs; et ils attendirent en silence le moment de faire éclater leur vengeance d'une manière assurée.

A peine les blancs eurent-ils apaisé la révolte des mulâtres, qu'ils reprirent à

leur tour leurs menées insurrectionnelles. Blanchelande avait succédé à Peynier; deux frégates avaient été envoyées à Saint-Domingue, portant des troupes pour appuyer le gouverneur : c'étaient les seconds bataillons des régiments d'Artois et de Normandie. Mais déjà ils avaient été travaillés à Brest par des partisans de l'assemblée de Saint-Marc. A leur arrivée, Blanchelande leur donna l'ordre de débarquer au môle Saint-Nicolas : ils n'en tiennent pas compte, et débarquent à Port-au-Prince. Leur exemple entraîne les grenadiers de Mauduit, jusque-là dévoués au gouvernement. Les pompons rouges se mêlent aux soldats, les flattent, les exaltent : les secours envoyés au gouverneur deviennent un renfort pour les révoltés.

Les petits blancs sont également gagnés par des caresses et par la corruption. Tous les blancs vagabonds et sans aveu sont organisés en bandes, qu'on appelle troupes patriotiques et qui sont payées aux frais de la colonie.

L'assemblée provinciale de l'ouest reprend ses séances. Les pompons rouges redemandent leurs drapeaux enlevés par Mauduit : ils se portent en foule à sa demeure, entraînant avec eux la populace blanche, les soldats d'Artois et de Normandie et même les grenadiers de Mauduit. Celui-ci, voyant toute résistance impossible, se présente pour rendre les drapeaux. Une voix partie de la foule demande qu'il fasse des excuses à genoux. Mauduit, se redressant fièrement, ouvre son habit, et présente sa poitrine à la multitude. Il tombe aussitôt percé de mille coups. Les furieux qui l'entourent s'acharnent sur son cadavre, le hachent en morceaux, et promènent à travers la ville, avec des cris de joie, les lambeaux de sa chair sanglante. Les blancs avaient donné l'exemple de la révolte, ils donnent l'exemple du meurtre. Ces leçons ne devaient pas être perdues.

Chaque fraction de cette société en dissolution s'agitait pour satisfaire ses vengeances, ou faire valoir ses droits. Aux Cayes, deux riches planteurs sont tués par les petits blancs soulevés; et leurs têtes promenées sur des piques semblent un défi porté à la puissance de l'oligarchie.